

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

## Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 4 avril 2013 à 20h00

### Présents :

- Mme Edith GUEUGNEAU, Présidente, MM. Jean-Paul DRAPIER, Jean-René LANOIZELE, Hubert Louis, Pascal PAILHAREY, Mmes Nadine LALLEMAND, Yvette PACOT, M. Jean-Paul GAUTHIER, **délégués titulaires de BOURBON LANCY,**
- MM. Guy, LAVOCAT, Patrick MARCAUD, Jean DESCHAMPS, **délégués titulaires de CHALMOUX,**
- M. François CHANDIOUX, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, Robert MERLIN, **délégués titulaires de CRONAT**
- Mme Edith PERRAUDIN, **déléguée titulaire de CUZY**
- M. Daniel LAMBERT, **délégué suppléant de GILLY SUR LOIRE**
- Mme Claudette GRIVIAUD, M. Guillaume PAQUIER, **délégués titulaires de GRURY**
- MM. Daniel MICHAUD, Serge NIVOT, Gilbert VACHET, **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- M. Bruno POUCHET, **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Jean-Paul LARUE, **délégué titulaire de MONT**
- M. Jean BAUDOT, **délégué suppléant de MONTMORT**
- M. Michel DUCHASSIN, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- MM. Jean DELIZE, Michel DELORME, **délégués titulaires de SAINT AUBIN SUR LOIRE**
- Mme Corinne BIDOLLET, **déléguée titulaire de STE RADEGONDE**
- MM. Patrick LHUILIER, Jean-Paul GABRIEL, **délégués titulaires de VITRY SUR LOIRE**

Secrétaire de séance : M. Pascal PAILHAREY

### Délégués ayant donné pouvoir :

- Mme Simone CLEMENT à Mme Yvette PACOT
- M. Denis BERTHOT à M. Jean-Paul GAUTHIER

### Absents excusés :

- M. Denis BERTHOT
- Mme Nathalie PAGNIER
- M. Maurice FORET
- M. Paul RAMEAU
- M. Bernard MORLET
- M. Michel ROUSSELET

\*\*\*\*\*

## **I. Approbation du compte rendu de la séance du 28/02/2013**

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28/02/13.

## **II. Ajout points supplémentaires**

- ❶ Concours Poésie
- ❷ Création emploi capacitaire
- ❸ Tarifs SPANC
- ❹ Mission assistance CG 71 pour le SPANC : signature convention
- ❺ Subventions du budget principal vers les budgets annexes
- ❻ Reversement fonctionnement budget OM Bourbon Lancy vers budget principal

Mme la Présidente explique que l'intégralité du territoire est désormais reconnue en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et elle tient à remercier le canton d'Issy L'Evêque, déjà reconnu comme tel, d'avoir choisi le canton de Bourbon Lancy pour fusionner, ce qui a permis d'obtenir cette reconnaissance sur le canton de Bourbon Lancy.

On attendait cela avec impatience, c'est grâce au canton d'Issy L'Evêque que la CC Entre Somme et Loire est reconnu en ZRR. Mme GUEUGNEAU se dit très satisfaite que ce décret ait été revu alors qu'il n'avait pas été modifié depuis 2ans, et que la CC ait eu gain de cause.

C'est une très bonne nouvelle pour le canton de Bourbon Lancy mais aussi pour la ville de Bourbon Lancy car c'est une ville qui a de nombreux projets touristiques et c'est un levier pour l'attractivité du territoire et un atout pour la politique d'accueil de la CC.

Elle précise qu'elle ne remerciera jamais assez le canton d'Issy L'Evêque car c'est grâce à la fusion que l'intégralité du territoire peut désormais être en ZRR, et on verra ce que cela peut apporter au territoire mais les retombées seront importantes.

Mme GUEUGNEAU transmettra aux élus des informations sur les 3 axes de défiscalisation qu'apporte la ZRR.

Un courrier d'informations sera envoyé aux entreprises du territoire pour communiquer à ce sujet et une réunion avec les divers acteurs (experts comptables, notaires) sera également organisée pour informer sur la ZRR car cela ne parle pas forcément à tout le monde et cela mérite d'être pleinement expliqué pour notre territoire.

C'est une très bonne nouvelle vu la situation de crise.

Même si l'on n'a pas la RCEA en Charolais Brionnais, nous continuerons en tant qu'élus à défendre notre territoire qui est riche d'entreprises innovantes, performantes et qui ont su se projeter, donc c'est quand même réconfortant de voir, que sur notre territoire, il y a des hommes et des femmes qui se battent et que nous en tant qu'élus politiques nous jouons un rôle et nous avons pris nos responsabilités en fusionnant avec la CC Issy L'Evêque en travaillant ensemble sur la politique d'accueil et l'attractivité de notre territoire ; la politique d'accueil est réellement un levier important en étant en ZRR.

M. VACHET complète les propos de Mme GUEUGNEAU en précisant que la reconnaissance en ZRR était un peu la "dote" de la CC Issy L'Evêque et qu'elle s'applique maintenant à tout le territoire grâce au travail mené par Mme GUEUGNEAU et qu'avec ce précieux apport, le canton d'Issy L'Evêque en retirera une certaine reconnaissance.

Mme GUEUGNEAU confirme cela et remercie à nouveau la CC Issy L'Evêque d'avoir choisi la CC Bourbon Lancy.

Mme GUEUGNEAU laisse la parole à Gilbert VACHET, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances.

### **III. Finances**

#### **A. *Vote taux impôts 2013***

Suite au débat d'orientation budgétaire du 28 février dernier et à la dernière commission finances proposition d'inscrire les taux découlant d'un produit attendu de 511 605 €, ce qui correspond à une augmentation de 5%.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2012	Taux 2013	Produit correspondant	Rappel Taux 2012
Taxe d'habitation	11 162 000	2.04	227 705 €	1.94
Taxe foncière (bâti)	9 571 000	1.67	159 836 €	1.59
Taxe foncière (non bâti)	1 564 000	4.70	73 508 €	4.48
Cotisation foncière des entreprises	2 991 000	1.70	50 847 €	1.62
<b>TOTAL</b>			<b>511 896 €</b>	

Reversement FNGIR : 140 118 €

Allocations compensatrices : 14 606 €

CVAE : 64 158 € contre 37 778 € en 2012

Exemple pour une maison abritant un foyer de 4 personnes sur le territoire :

- Bourbon lancy surcoût de + 5.03 €
- Cronat surcoût de + 3.00 €
- Cuzy surcoût de + 4.24 €
- Grury surcoût de + 3.62 €
- Issy L'Evêque surcoût de + 5.24 €
- Lesme surcoût de + 4.60 €
- Maltat surcoût de + 2.25 €
- Montmort surcoût de + 4.34 €

- Perrigny sur Loire surcoût de + 4.63 €
- Saint Aubin sur Loire surcoût de + 1.54 €
- Sainte Radegonde surcoût de + 2.79 €
- Vitry sur Loire surcoût de + 3.76 €

Mme GUEUGNEAU rappelle que cette augmentation de 5% est liée aux transferts de compétences des Communes, qui elles, ont réalisé des économies, qu'il avait été choisi de ne pas augmenter les taux en 2012 suite à la fusion et que cette augmentation pour 2013 semble raisonnable.

M. VACHET rappelle que même avec cette augmentation, ces taux d'imposition restent inférieurs à ceux des Communautés de Communes voisines.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve les taux d'imposition 2013 proposés.*

## **B. Vote taux TEOM 2013**

Suite au débat d'orientation budgétaire du 28 février dernier et à la dernière commission finances proposition d'augmentation du taux de 2%

Mme GUEUGNEAU rappelle que la TGAP, la taxe sur l'enfouissement des déchets, augmente chaque année. En 2013 elle s'élève à 24€/tonne et sera de 32€/tonne en 2015.

M. LANOIZELE rappelle alors l'importance du tri, qu'il est important de recycler, mais que cela implique d'avoir les moyens nécessaires pour y arriver.

### Produit avec 2% augmentation

Zone	Base prévisionnelles TEOM 2013	Taux (+2%)	Produit
1-Bourbon-Lancy	3 897 886 € (rappel bases 2012 : 3 768 480€)	11.04 (en 2012 : 10.82)	430 326
2-communes et écarts Bourbon-Lancy	2954 514 € (rappel bases 2012: 2 876 938€)	8.83 (en 2012 : 8,66)	260 883
<b>TOTAL</b>	6 465 194		691 209

M. LAVOCAT explique qu'il trouve injuste le système de TEOM vu le coup supporté par les habitants, que la collecte en bacs de regroupement n'est pas adaptée aux personnes âgées qui ont besoin d'aide pour emmener leurs poubelles aux bacs.

Mme GUEUGNEAU répond qu'elle comprend ce problème, que la CC poursuit le système mis en place lors du SIVOM, qu'en la matière il n'y a pas de solution idéale, et elle propose de poursuivre ainsi en 2013, que cela pourra être réétudié en 2014 avec les renouvellements des délégués communautaires.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et avec une abstention, approuve les taux de TEOM 2013 proposés.*

## **C. Vote montant REOM 2013**

TARIFS SEMESTRIELS	2012	2013	Incidence annuelle	
		augm 5%	2012	2013-5%
1 personne	34,61 €	36,34 €	69,22 €	72,68 €
2 personnes	55,41 €	58,18 €	110,82 €	116,36 €
3 personnes	70,99 €	74,54 €	141,98 €	149,08 €
4 personnes	83,10 €	87,26 €	166,20 €	174,51 €
5 personnes et plus	93,48 €	98,15 €	186,96 €	196,31 €

Résidences secondaires	55,41 €	58,18 €	110,82 €	116,36 €
Maison de retraite	463,36 €	486,53 €	926,72 €	973,06 €
Camping	140,07 €	147,07 €	280,14 €	294,15 €
Discothèque	218,51 €	229,44 €	437,02 €	458,87 €
Commerce sans habitation	55,41 €	58,18 €	110,82 €	116,36 €
Gîtes et chambres d'hôtes	55,41 €	58,18 €	110,82 €	116,36 €
<b>REOM Totale perçue</b>			<b>134 882,90 €</b>	<b>141 627,05 €</b>
<b>Incidence en € par rapport à 2012</b>				<b>6 744,15 €</b>

M. VACHET explique qu'avec le système de la REOM, le budget OM CCIE ne s'équilibre pas de lui-même et qu'il convient de verser une subvention du budget principal pour atteindre cet équilibre.

L'augmentation de 5% proposée résulte du fait de vouloir harmoniser le prix par habitant pratiqué sur les deux cantons et ainsi se rapprocher du prix pratiqué sur le canton de Bourbon Lancy ; ce n'est en aucun cas pour financer les impayés de la REOM. Il rappelle également qu'à l'issue d'un délai de 5ans à compter de la fusion, il ne sera plus possible de faire cohabiter les systèmes de TEOM et de REOM sur le territoire et qu'il faudra donc choisir entre les deux.

M. LAVOCAT précise qu'une collecte en porte à porte, comme à Gueugnon, serait plus appropriée et que cela inciterait les habitants à trier.

M. LANOIZELE explique que des études montrent le contraire, et que la population trie mieux lorsqu'elle emmène ses recyclables au point d'apport volontaire.

Mme GUEUGNEAU répond que les services de la CC se renseigneront sur les modalités de fonctionnement du système de collecte de la CCPG.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve les différents montants de REOM 2013 proposés.*

## **D. Subventions 2013**

### \* Subventions aux associations d'intérêt communautaire

- Comité foire et marchés Issy L'Evêque: 1 500 € + 350 € foire aux moutons
- Comice agricole : 1 144 €
- Jeunes agriculteurs Canton Issy L'Evêque : 500 €
- Jeunes agriculteurs Canton Bourbon-Lancy : 500 €
- FNATH Canton Issy L'Evêque: 200 €
- FNATH Canton Bourbon-Lancy: 200 €

### \* Autres subventions

- UPVLA : 100 €
- Rugby activités sport : 783 € + organisation du transport pour le tournoi de rugby pour chaque école primaire du territoire
- Dispositif école et cinéma : 1000€

### \* rappel des délibérations prises lors du dernier conseil

- 80 € pour l'équipe de course à pied de la CC
- 1 000 € pour Bourbon cuivré

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve les différentes subventions précitées.*

M. VACHET présente ensuite les différents budgets 2013.

## **E. Budgets 2013**

### **1. Budget principal**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire,

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 690 872 €

Investissement dépenses et recettes : 597 216 €

### **2. Budget OM CCBL**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire,

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses et recettes : 948 320 €

Investissement dépenses et recettes : 1 121 243 €

Mme GUEUGNEAU rappelle que les communes peuvent prendre contact avec les services de la CC pour réserver le broyeur.

### **3. Budget OM CCIE**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire,

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses et recettes : 208 120 €

Investissement dépenses et recettes : 60 508 €

M. VACHET et Mme GUEUGNEAU expliquent conjointement leur satisfaction d'avoir complété 3 emplois sur le territoire en passant une partie du service de collecte en régie.

Ils ajoutent que le camion n'est utilisé que 2 jours par semaine et que lors de la fin des marchés actuels du canton de Bourbon Lancy, la possibilité de réaliser la collecte des OM résiduelles en régie sur des communes voisines du canton d'Issy L'Evêque telles que Mont ou Maltat sera étudiée afin d'optimiser l'utilisation du camion benne.

### **4. Budget SPANC**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire,

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses et recettes : 56 696 €

Investissement dépenses et recettes : 2 982 €

### **5. Budget transports scolaires**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire,

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2013 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Fonctionnement dépenses et recettes : 456 440 €

Investissement dépenses et recettes : 40 540 €

M. LOUIS demande si l'on connaît le niveau d'endettement de la CC par rapport aux autres CC, car il ne faudrait pas que la contraction de nouveaux emprunts génèrent obligatoirement une augmentation des impôts et se répercute sur les habitants.

M. VACHET cite l'exemple de la gendarmerie pour expliquer que si la CC a plusieurs emprunts cela ne correspond pas forcément à l'endettement réel de la CC. Ainsi la gendarmerie a nécessité la réalisation de deux emprunts sur 30ans mais c'est une opération blanche car les loyers compensent le paiement des annuités d'emprunt.

## **IV. Affaires générales :**

### **A. Création poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Un agent de la Communauté de Communes a reçu un avis favorable de la CAP du Centre de gestion pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé d'ouvrir ce poste à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013. Une mise à jour du tableau des effectifs est également proposée.

Validation du tableau des effectifs de la CCESL

#### **Filière administrative**

Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	titulaire	temps complet	pourvu
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	3	titulaires	temps complet	pourvus
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	titulaires	temps complet	pourvus
Chargé de mission accueil	1	CDD 2ans	temps complet	pourvu
Chargé de mission accueil	1	CDD 2 mois	temps non complet 17h30	non pourvu

#### **Filière technique**

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	titulaire	temps complet	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	titulaires	temps complet	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	titulaire	temps non complet 27h30	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	titulaire	temps non complet 4h	pourvu
CAE-CUI	1	CDD 6 mois	21h hebdo (CDD jusqu'au 30/04/2013)	pourvu
CAE-CUI	1	CDD 6 mois	20h hebdo (CDD jusqu'au 12/09/2013)	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	titulaires	temps non complet 12h	pourvus
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	CDD 11 mois	temps non complet 7h57	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	CDD 11 mois	temps non complet 8h58	pourvu
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	CDD 11 mois	temps non complet 6h05	pourvu

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

### **B. Centre de gestion : signature convention cadre**

La loi du 12 mars 2012 a confié aux centres de gestion de nouvelles compétences obligatoires comme le comité médical, la commission de réforme, l'assistance juridique, l'assistance au recrutement, le recours administratif. Egalement de nouvelles missions facultatives sont disponibles comme les commissions de sélections professionnelles.

Le conseil communautaire avait par délibération du 24 janvier 2012, autorisé la Présidente à signer la convention cadre du CDG 71. Compte tenu des nouvelles missions du CDG, le conseil communautaire sera invité à autoriser la Présidente à signer la nouvelle convention cadre.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise la Présidente à signer ladite convention.

### **C. ZA du Vigneau fixation du prix de vente parcelle**

Sur avis favorable du bureau, proposition d'un prix de vente au m<sup>2</sup> pour la vente d'une parcelle de terrain au bâtiment du Vigneau.

La demande d'autorisation d'aménager déposée par le géomètre a reçu un avis favorable de la part de la Mairie de Bourbon Lancy et de la DDT.

Il convient maintenant de fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> à proposer à Monsieur MOINE.

Les domaines ont fixé le prix à 8€ le m<sup>2</sup>, c'est ce prix qui a été fixé lors des ventes de Messieurs CHEVENIER et SEURE.

Surface de terrain pour Monsieur Moine : 1844 m<sup>2</sup> + 181m<sup>2</sup> (362m<sup>2</sup>/2 avec M. Seure) pour le chemin.

A 8€ le m<sup>2</sup> = 16200€ pour la CC

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de vente du terrain du Vigneau à 8€/m<sup>2</sup> et autorise la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette vente.

Mme GUEUGNEAU précise que cette vente est cohérente avec la politique de développement économique de la CC et que cela renforce le petit pôle artisanal du Vigneau.

## **V. Environnement :**

### **A. *Modification règlement intérieur déchèterie Issy l'Evêque***

Suite à la délibération du 28/02/13 fixant les nouveaux critères de tarification des professionnels, il convient de modifier le règlement intérieur de la déchèterie d'Issy L'Evêque.

Indiquer sur le règlement intérieur que les 3 premiers m3 annuels d'apport des professionnels seront gratuits.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide la mise à jour du règlement intérieur de la déchèterie d'Issy L'Evêque.*

## **VI. Points supplémentaires**

### **1. Concours poésie**

En 2011 et 2012, la CC a participé au concours de poésie organisé par le collège de Bourbon Lancy et a offert aux participants un billet de cinéma.

M. LOUIS propose d'uniformiser cette pratique sur l'ensemble du territoire.

Il sera donc demandé aux communes du Canton d'Issy L'Evêque de fournir la liste des collégiens vivant sur leurs communes respectives.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la participation à ce concours de poésie en offrant des places de cinéma aux collégiens de tout le territoire.*

### **2. Création emploi capacitaire**

Depuis la gestion de service transport scolaire par la CC sur l'ensemble du territoire nous vous avons informé à plusieurs reprises que légalement nous devons recruter un capacitaire (une personne titulaire de la capacité professionnelle de transport en commun) pour faire fonctionner ce service. Sans cette condition, l'accréditation délivrée par la DREAL ne serait pas renouvelée à partir de septembre.

M.DELIZE précise qu'il est très difficile de trouver un capacitaire dans notre région.

Nous avons reçu la semaine dernière une personne intéressée par ce poste.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste à compter du 15 avril à 25h par semaine pour un CDD d'un an.

Un capacitaire est au régime des cadres et la rémunération est en conséquence.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de créer le poste de capacitaire pour un CDD de 3 mois, renouvelable une fois, à hauteur de 25h/semaine et actualise le tableau des effectifs comme suit:*

#### **Filière administrative**

Capacitaire transport scolaire	1	CDD 3mois	temps non complet 25h	pourvu
--------------------------------	---	-----------	-----------------------	--------

### **3. Tarifs SPANC**

↳ Coût réel d'un contrôle existant ou bon fonctionnement : 91.01€

Actuellement nous facturons le contrôle à 65€ sur le canton de Bourbon Lancy et à 60€ sur le canton d'Issy l'Evêque.

La subvention de l'agence de l'eau pour le territoire de Bourbon Lancy est d'environ 19€ par contrôle.

Sur Issy l'Evêque pas de subvention.

Pour le calcul du tarif nous avons repris le temps passé par l'agent pour un contrôle (environ 2h30 décomposé : 1h30 pour le trajet et le contrôle sur place et 1h pour la partie administrative : avis passage, rapport, facturation.

Frais fournitures administratives et autres frais annuels (carburant, assurance, entretien, amortissement, téléphone...)

#### ↳ contrôle neuf

Le contrôle neuf se déroule en 2 phases :

- conception où l'agent instruit le dossier et se déplace sur le terrain avant travaux, ensuite il rend par écrit un rapport
- bonne exécution où l'agent se déplace de nouveau avant rebouchage des travaux, ensuite il délivre l'avis final.

Bien souvent entre ces 2 phases il y a un nouveau déplacement pour conseils.

⇒ Le coût est supérieur à celui indiqué pour le contrôle existant.

#### ↳ contrôle vente

L'agent fait une visite sur site et délivre son avis.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013

* Neuf et Réhabilitation	150 €
* Vente	70 €

Pour ces contrôles facturation après service fait.

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

* bon fonctionnement	100 € étalé sur 5 ans soit 20 € à l'année.
----------------------	--

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs SPANC comme indiqués ci-dessus et valide la mise à jour du règlement intérieur du service en conséquence.*

#### **4. Mission accompagnement CG 71 pour le SPANC**

L'assistance technique à l'assainissement est un service du département à destination des collectivités. Il apporte aide et conseils pour les SPANC.

La signature d'une convention nous est proposée par le département.

Coût 2013 : 2051€ (0.17€ par habitant appliqué à la population DGF)

Mme GUEUGNEAU rappelle l'importance des contacts réguliers, rencontres, formations et échanges entre les agents service SPANC de la CC et le service du CG 71.

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise la Présidente à signer ladite convention.*

#### **5. Subventions du budget principal vers les budgets annexes**

Afin d'équilibrer certains budgets annexes, il convient de verser des subventions du budget principal vers les budgets annexes :

- SPANC : 3 301€
- OM Issy L'Evêque : 28 284 €
- Transports scolaires : 284 140 €

⇒ *Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions précitées aux budgets annexes.*

#### **6. Reversement fonctionnement budget OM Bourbon Lancy vers budget principal**

En 2010 à la création de la CCBL tout était regroupé en un seul budget.

En cours d'année le budget OM Bourbon Lancy a été créé et une délibération a été prise pour reverser sur ce budget l'intégralité de l'excédent d'investissement, ce qui reste sur le budget OM Bourbon Lancy pour le financement de la déchèterie, et pour reverser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 95 000 €.

Après 3 années de fonctionnement du budget OM Bourbon-Lancy, il s'avère que cette somme manque au budget principal alors de la partie fonctionnement du budget OM s'équilibre sans soucis.

Sur accord du percepteur, il est proposé au Conseil Communautaire d'annuler la délibération qui avait été prise en 2010.

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la délibération prise en le 18 juin 2010 à ce sujet et de reverser les 95 000 € de fonctionnement sur le budget principal.

## **VII. Questions diverses**

La Présidente conclut la séance en précisant qu'une nouvelle réunion sera organisée avec les secrétaires de mairies du territoire afin de leur présenter ce qu'apporte la reconnaissance en ZRR et ce qu'est la politique d'accueil menée par la CC. Elle remercie les membres présents pour le vote des différents budgets à l'unanimité.

Ces budgets sont basés sur de beaux projets : la continuité de la politique d'accueil, la construction de la nouvelle déchèterie, la couverture haut débit des Communes et l'impulsion de la politique de développement économique grâce à la ZRR.

**La Séance a été levée à 22h45**

**La Présidente,**  
**E. GUEUGNEAU**